



Lyon, le 3 décembre 2010

Union syndicale CGT – SUD – SNSPP – UNSA

Tract pour affichage dans les compagnies

Les organisations syndicales CGT, SUD, SNSPP, UNSA, du SDIS du Rhône se sont réunies le 3 Décembre 2010. Elles ont décidées de s'unir face notamment aux modifications aberrantes de l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel du SDIS du Rhône :

- L'union syndicale :

- **Refuse** l'augmentation du délai de départ en intervention de 6 à 10'.
- **Dénonce** le non remplacement des départs à la retraite, et la baisse dramatique de l'effectif (-100 SPP en 2 ans).
- **Conteste** la généralisation du commandement des SPP par des SPV.
- **S'oppose** à la suppression des postes de chef de groupe et VPC 2.
- **Dénonce** la suppression programmée des logements de fonction.

Ce qui est proposé est tout simplement **INACCEPTABLE en l'état !!!**

L'union syndicale se bat pour garantir l'égalité des secours sur tout le territoire départemental, et garantir un service public de qualité à la population.

Les orientations proposées par **le nouveau garde des sceaux** Michel Mercier nuisent gravement à la sécurité et mettent en péril la population.

Le délai de 10min est :

- **Incompatible avec les chances de survies d'une victime**
- **Incompatible avec les notions de sauvetage.**
- **Incompatible avec le développement de l'incendie**

(tout le monde connaît le dicton qui dit que pour éteindre un incendie il faut : 1^{ère} minute un verre d'eau, 2^{ème} minute un seau d'eau, 3^{ème} minute une tonne d'eau).

Chaque minute perdue, c'est 10% de chance de survie en moins pour la victime, c'est un feu qui se développe, c'est un sauvetage qui ne se réalisera pas...

Pour l'union syndicale, d'autres propositions viables existent.

L'union syndicale se bat pour un service d'incendie et de secours de qualité, et invite tous les sapeurs pompiers professionnels à contribuer massivement à la réussite du mouvement de grève illimité organisé à compter de ce lundi 6 décembre. Les consignes pour les actions à réaliser et le déroulement du mouvement seront données par les délégués syndicaux dans vos centres.